

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRESY-SUR-ISERE

<b>Date de la convocation :</b> 06 octobre 2017	<b>L'an 2017</b> <b>Le Onze Octobre deux mille dix-sept à vingt heures</b>
<b>Nombre de conseillers</b> <b>En exercice : 15</b> <b>Présents : 8</b> <b>Votants : 11</b>	<b>Le Conseil de la Commune de Grésy-sur-Isère légalement convoqué,</b> <b>S'est réuni en Mairie de Grésy-sur-Isère, sous la présidence de François GAUDIN, Maire</b>  <b>Etaient présents :</b> GAUDIN François - MIOTTO Chantal - METGE Christophe - VIANEY Véronique - DRAUGE Thierry - STURBOIS Sylviane - GRILLET Olivier - GENTIL Catherine
<b>Objet : compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 Octobre 2017</b>	<b>Excusés et représentés par pouvoir :</b> M. TROUTOT Philippe qui a donné pouvoir à <i>M. GAUDIN François</i> M. DUTHY Dominique qui a donné pouvoir à <i>Mme VIANEY Véronique</i> M. FRAIX Hervé qui a donné pouvoir à <i>Mme MIOTTO Chantal</i>  Conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. METGE Christophe est nommé secrétaire de séance, et ceci, à l'unanimité des membres présents.

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 11 Septembre 2017 qui est adopté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

### **49/2017 - SECURISATION DE LA RUE SAINT PIERRE AUX LIENS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE AU TITRE DE LA D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)**

Monsieur GAUDIN expose au Conseil Municipal l'étude réalisée par le maître d'œuvre Régis Le Draoulec concernant l'avant-projet sommaire pour la sécurisation de la Rue Saint Pierre aux Liens.

Ledit projet s'inscrit dans le prolongement des travaux déjà réalisés pour la sécurisation et la création de cheminement doux sur la Rue Louis Blondin (RD 222), la rue de Longeraie, ainsi que le Chemin des Adoboz et le carrefour Chemin des Adoboz/Rue des Closets, conformément à l'étude globale effectuée par le bureau A.E.D., en lien avec les services du Département, concernant le diagnostic sécurité de la voirie communale.

Il a pour objectif de sécuriser une portion de la voirie départementale 201 (Rue Saint Pierre aux Liens), axe traversant de la commune particulièrement dangereux et

étroit, en gérant la cohabitation difficile ente les flux VL, piétons, cyclistes et PL, en réduisant la vitesse des véhicules et en réalisant du cheminement piéton normalisé.

Le montant total de l'opération peut être estimé à 55 795,30 €HT.

Monsieur GAUDIN propose de l'autoriser à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

- approuve l'avant-projet sommaire cité ci-dessus pour la sécurisation de la Rue Saint Pierre aux Liens
- approuve le coût prévisionnel des travaux, y compris la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 55 795. 30 € HT
- approuve le plan de financement faisant apparaître une participation financière de l'Etat et du département,
- demande à la Préfecture dans le cadre de la D.E.T.R. la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 de la Commune
- sollicite une dérogation pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention de la subvention
- autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

\*\*\*\*\*

**50/2017 - SECURISATION DE LA RUE SAINT PIERRE AUX LIENS –  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU  
TITRE DU F.D.E.C. (Fonds Départemental pour l'Equipement des  
Communes)**

Monsieur GAUDIN expose au Conseil Municipal l'étude réalisée par le maître d'œuvre Régis Le Draoulec concernant l'avant-projet sommaire pour la sécurisation de la Rue Saint Pierre aux Liens.

Ledit projet s'inscrit dans le prolongement des travaux déjà réalisés pour la sécurisation et la création de cheminement doux sur la Rue Louis Blondin (RD 222), la rue de Longeraie, ainsi que le Chemin des Adoboz et le carrefour Chemin des Adoboz/Rue des Closets , conformément à l'étude globale effectuée par le bureau A.E.D., en lien avec les services du Département, concernant le diagnostic sécurité de la voirie communale.

Il a pour objectif de sécuriser une portion de la voirie départementale 201 (Rue Saint Pierre aux Liens), axe traversant de la commune particulièrement dangereux et étroit, en gérant la cohabitation difficile ente les flux VL, piétons, cyclistes et PL, en réduisant la vitesse des véhicules et en réalisant du cheminement piéton normalisé.

Le montant total de l'opération peut être estimé à 55 795,30 €HT.

Monsieur GAUDIN propose de l'autoriser à solliciter une subvention auprès des services du Département au titre du Fonds Départemental pour l'Équipement des Communes (FDEC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

- approuve l'avant-projet sommaire cité ci-dessus pour la sécurisation de la Rue Saint Pierre aux Liens
- approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 55 795. 30 € HT
- approuve le plan de financement faisant apparaître une participation financière de l'Etat et du Département,
- demande au Département dans le cadre du F.D.E.C. la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 de la Commune
- sollicite une dérogation pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention de la subvention
- autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

\*\*\*\*\*

### **51/2017 - MISE EN PLACE DE LA VIDEO PROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur GAUDIN rappelle les décisions prises par le conseil municipal lors de la délibération n° 04 en date du 23 février 2016.

Dans le prolongement de cette délibération, un diagnostic de sécurité a été établi, en partenariat avec le groupement de Gendarmerie du Département de la Savoie.

En continuité de la sécurisation des abords de l'école, de la nouvelle posture Vigipirate relative à la menace terroriste et de la prévention de la délinquance suite aux nombreuses incivilités et dégradations des biens publics en constante augmentation sur son territoire, la commune souhaite se doter d'équipements de vidéo-protection.

L'installation du dispositif de vidéo-protection paraît nécessaire au regard des faits constatés sur la commune, et permettrait de sécuriser les sites reconnus « sensibles », identifier les auteurs des infractions et de réduire les actes de délinquance.

Le montant total de l'opération peut être estimé à 53 094.67 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

- Approuve la réalisation de ces travaux pour un montant de 53 094.67 € HT
- Sollicite la subvention la plus élevée possible pour le financement de ces travaux auprès des différents partenaires et notamment auprès de l'état au titre du fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD)
- Sollicite une dérogation pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention de la subvention
- Dit que les financements seront inscrits au Budget Primitif de 2018
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier technique de l'opération, à la signature de marché de travaux.

\*\*\*\*\*

**52/2017 - INTERCOMMUNALITE – APPROBATION DU RAPPORT  
2017 DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES  
TRANSFEREES DE LA CA ARLYSERE**

La Commune de Grésy-sur-Isère est membre de la Communauté d'Agglomération Arlysère créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion des 4 Communautés de Communes du Territoire. La CA Arlysère est un établissement à Fiscalité Professionnelle Unique qui s'est vu transférer différentes compétences par ses Communes membres.

Vu les articles L.5219-5 XII du CGCT et 1609 nonies C IV du Code des impôts, le Conseil Communautaire de la CA Arlysère, a, par délibération en date du 30 mars 2017 procédé à la création de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées, Commission dans laquelle chaque Commune est représentée par, au moins, un élu municipal.

La CLECT Arlysère s'est réunie les 6 juillet et 7 septembre dernier pour procéder à l'évaluation des charges transférées, objet du rapport joint en annexe.

Ce rapport doit désormais être entériné par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant des deux tiers de la population totale. Il sera, accompagné de l'avis des Communes membres, transmis aux Conseillers Communautaires, en préparation du Conseil d'Agglomération de décembre prochain, pour détermination, par ce dernier, des Attributions de Compensation Définitives 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

- approuve le rapport de CLECT 2017 de la CA Arlysère joint en annexe.

\*\*\*\*\*

## **53/2017 - GESTION DU PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR**

Le Maire rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose, suite à la demande d'inscription d'un Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe sur la liste d'aptitude d'accès au grade de d'emploi des rédacteurs territoriaux auprès du Centre de Gestion Départemental de la Savoie dont l'avis favorable a été rendu en commission administrative paritaire le 25 septembre 2017, et la liste établie par arrêté n°2017-146 en date du 26 septembre 2017, la création d'un poste de rédacteur territorial comme suit :

Filière : administrative  
Cadre d'emploi : rédacteurs territoriaux  
Grade : Rédacteur  
Ancien effectif : 2  
Nouvel effectif : 3

Le tableau des effectifs sera modifié à compter du 11 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

- Approuve la création d'un poste de rédacteur Territorial à temps incomplet (32h) et la modification du tableau des emplois communaux.

\*\*\*\*\*

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

Véronique VIANEY rappelle et informe de quelques dates de manifestation sur la commune :

- Samedi 28 octobre 2017 à 20h30 à l'EMA, spectacle « voyage en poésie en compagnie de Blaise Cendrars » interprété par Claudine GUETON,
- Une réflexion est en cours pour l'organisation d'une animation de Noël sur la place centre bourg
- Samedi 20 janvier 2018 – repas des aînés
- Dimanche 06 mai – Vide grenier, reporté le 13 mai en cas de pluie

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée n'ayant pas de question, la séance est levée à 20h30.